Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.
---
Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.
---
Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance
---
Direction de l'Enseignement de
promotion sociale
---

1080 Bruxelles , le 23 Jun 2015
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5263

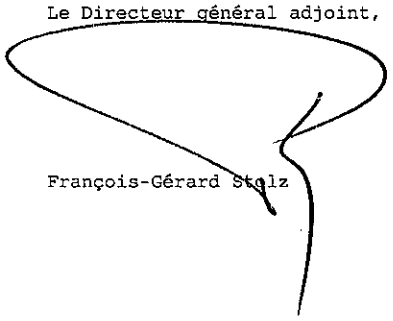
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : MECANICIEN DE CYCLES - PERFECTIONNEMENT
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 251206U21C1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stalz

---
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

U-5263

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis** **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**1. La présente demande émane du réseau :**

O (1) ~~Communauté française~~ O (1) ~~Libre confessionnel~~
X (1) Provincial et communal O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : Date et signature : le 27 mai 2015

Roberto Galluccio
Administrateur délégué

**2. Intitulé de l'unité d'enseignement(2) :**

# MECANICIEN DE CYCLES - PERFECTIONNEMENT

| CODE DE L'U.E 25 12 06 U21 C1 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION : **205** |
|---|---|

**3. Finalités de l'unité d'enseignement :** Reprises en annexe n° **1**

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexes n° **1** et **2**

**5. Classement de l'unité d'enseignement :**

O (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
du degré : O (1) ~~inférieur~~ X (1) supérieur
O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

| **Pour le classement de l'unité d'enseignement de l'enseignement supérieur** | | | |
|---|---|---|---|
| Proposition de classement | | Classement du Conseil supérieur | |
| Technique | O | Technique | O |
| Economique | O | Economique | O |
| Paramédical | O | Paramédical | O |
| Social | O | Social | O |
| Pédagogique | O | Pédagogique | O |
| Agricole | O | Agricole | O |
| Maritime | O | Maritime | O |

Date de l'accord du Conseil Général :

Signature du Président du Conseil Général :

**6. Caractère occupationnel :** O (1) ~~oui~~ X (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° **3** de 1 page

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexes n° **4** de 1 page

**9. Acquis d'apprentissage :** Reprises en annexes n° **5** **de 1 page**

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

| CODE DE L'U.F. (3) 25/12 06 U21 C 1 | CODE DU DOMAINE D'ENSEIGNEMENT (4) 205 |
|---|---|

**11. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :**

Horaire minimum :

| **1. Dénomination du cours (2)** | **Classement du cours (2) (5)** | **Code U (2) (6)** | **Nombre de périodes (2)** |
|---|---|---|---|
| Travaux pratiques : mécanique des cycles | PP | C | 96 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| **2. Part d'autonomie** | XXXXXXXX | P | 24 |
| | | | |
| | | Total des périodes | 120 |

**12. Réservé au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (2) :

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique (1) :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière (2) :

Date : 17/06/2015

Signature : Jacques SOBLET
Pour Mr Léonard IGC

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

**Mécanicien de cycles - Perfectionnement**

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;
- d'assurer la première mise en service d'un cycle;
- d'exécuter les opérations d'entretien du cycle en s'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur ;
- de procéder aux réparations et à l'installation d'accessoires sur un cycle ;
- de s'adapter à l'évolution technologique des cycles.

**Mécanicien de cycles - Perfectionnement**

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. CAPACITES

- lire, décoder et interpréter des informations contenues sur la fiche de maintenance d'un cycle;
- effectuer la maintenance des cases cochées sur la fiche de maintenance proposée par le Conseil des études en appliquant une logique de dépannage cohérente ;
- présenter, dans les délais imposés par le Conseil des études, et défendre son dossier technique composé de la documentation liée à l'évolution technologique d'un cycle.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE " Mécanicien de cycles " - Code : 251205U21C1 - classée dans l'enseignement secondaire supérieur.

**Mécanicien de cycles - Perfectionnement**

## 3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de travaux pratiques, il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

**Mécanicien de cycles - Perfectionnement**

## 4. PROGRAMME DU COURS

En disposant du matériel nécessaire, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage ou la consultation d'informations techniques, l'étudiant sera capable :

- **d'utiliser** les différents types de cadre en s'appuyant sur leurs spécifications ;
- **de régler** l'alignement du cadre ;
- **d'utiliser** les différents types de fourches selon leur principe de fonctionnement ;
- **d'adapter** les caractéristiques techniques de l'huile employée dans les suspensions et dans les systèmes de frein ;
- **de choisir** un vélo suivant l'angle de chasse ;
- **de décrire**, d'**expliquer** et **d'utiliser** le fonctionnement d'un amortisseur arrière hydraulique ;
- **de remplacer** une jante selon ses spécifications techniques (diamètre, largeur, nombre de rayons et longueur..) ;
- **de remplacer** un pneu selon ses spécifications techniques;
- **d'assurer** le bon fonctionnement des éléments du système de freinage;
- **de réaliser** la purge des freins hydrauliques selon différentes méthodes ;
- **d'effectuer** le montage d'une direction et de calculer la hauteur d'un cintre;
- **de calculer** le développement d'un braquet selon le dénivelé;
- **de détailler** et **réaliser** la transmission du mouvement de pédalage;
- **d'appliquer** les méthodes de fonctionnement d'un vélo à assistance électrique;
- de **rechercher** des informations nouvelles concernant les cycles en vue de constituer un dossier technique.

**Mécanicien de cycles - Perfectionnement**

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en disposant du matériel nécessaire, d'une machine de travail, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage et la consultation des informations techniques :

- de lire, de décoder et d'interpréter des informations contenues sur la fiche de maintenance d'un cycle proposé par le Conseil des études;
- d'effectuer la maintenance des cases cochées sur la fiche de maintenance proposée par le Conseil des études en appliquant une logique de dépannage cohérente ;
- de présenter, dans les délais imposés par le Conseil des études, et de défendre son dossier technique composé de la documentation liée à l'évolution technologique d'un cycle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence de la méthode de dépannage;
- l'interprétation des informations contenues sur la fiche de maintenance ;
- le soin et le sérieux apportés à la résolution de la panne ;
- la qualité et de l'exhaustivité des informations contenues dans le dossier technique;
- l'utilisation adéquate des termes techniques.

**Mécanicien de cycles - Perfectionnement**

## 6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.